



Confédération syndicale internationale

CONSEIL GÉNÉRAL

Bruxelles, Belgique, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2017

Point 13 à l'ordre du jour:

Rapports

(a) **Égalité des genres**

(ii) Rapport de la 3^e Conférence mondiale des femmes de la CSI
(San José, Costa Rica, du 11 au 13 octobre 2017)

Le Conseil général est invité à approuver le rapport de la 3^e Conférence mondiale des femmes de la CSI.

Conclusions et engagements **de l'Assemblée de syndicalisation des femmes de la CSI, réunie à San José, Costa Rica, du 11 au 13 octobre 2017**

L'Assemblée de syndicalisation des femmes de la CSI, réunie à San José, Costa Rica, s'est tenue à un moment décisif pour nous, travailleuses du monde entier, pour nos familles, nos amis et nos collectivités.

Il n'y a pas une seule région au monde qui ne soit confrontée à une grave crise de la démocratie, et un grand nombre de nos pays connaissent actuellement un conflit violent.

Lors de cette assemblée, les femmes de la CSI de plus de 60 pays ont défini la voie à suivre pour atteindre la paix, la liberté et la démocratie, **et l'avenir du travail tel que nous le voulons.**

Cette voie à suivre commence par la solidarité. Par l'égalité. Par la rupture du cycle du patriarcat et de la misogynie. Et aussi par la mobilisation des femmes pour la paix, la liberté et la démocratie.

L'Assemblée s'est inspirée des paroles et des actions d'une étudiante brésilienne militante de 17 ans et a pris l'engagement de travailler en solidarité avec nos membres, avec des **organisations féministes, des groupes d'étudiants et de jeunes, des associations de réfugiés, de migrants et d'autochtones**, et avec toutes les associations qui défendent les droits humains, afin de reprendre possession de notre démocratie, tombée entre les mains de grandes entreprises cupides et de gouvernements despotiques.

Nous nous engageons à agir pour renforcer nos mouvements sociaux.

Nous avons discuté de **l'avenir du travail** tel que nous le voulons.

Quelles que soient les difficultés qui nous attendent, la syndicalisation doit être au cœur de notre action.

Nous nous engageons à syndiquer les travailleurs et les travailleuses en faveur du travail décent, du salaire égal pour un travail de valeur égale et de **l'élimination de** la violence et du harcèlement dans le monde du travail.

Nous nous engageons à reconnaître les intersectionnalités existantes et à syndiquer **pour l'égalité, l'équité et la** fin de la discrimination fondée sur le genre, la race, **l'orientation sexuelle, l'âge**, le handicap et toute autre forme de discrimination.

Nous nous engageons à syndiquer pour encourager les travailleurs à devenir dirigeants et à **mettre en œuvre la transformation.** Nous voulons intensifier nos efforts pour

parvenir à une représentation égale et équitable de femmes dirigeantes dans nos syndicats et améliorer nos programmes de mentorat destinés aux jeunes femmes.

Nous nous engageons à promouvoir un mouvement syndical inclusif et féministe, qui organise les travailleurs/euses non syndiqués, **qu'il s'agisse de migrants, de l'économie informelle, d'emplois précaires, de travail temporaire ou intérimaire, ou de toute autre forme d'emploi** qui prive les femmes de leurs droits et de leurs protections.

Cette Assemblée a attiré l'attention sur la manière dont la transformation de la syndicalisation s'opère déjà:

- Les femmes de l'économie informelle définissent leurs conditions de travail en demandant de la reconnaissance par le biais de la syndicalisation. Elles changent le regard que la société porte sur elles et sur le travail qu'elles réalisent. Elles revendiquent leurs droits en tant que personnes qui travaillent et qui contribuent à nos économies et à nos collectivités en se syndiquant pour défendre les questions qui leur tiennent à cœur.
- En Inde, les employés du secteur des ordures se définissent comme des personnels de soins, car ils considèrent que leur travail relève de la gestion de l'environnement.
- En Afrique du Sud, des employés des centres de soins ont constaté que, pour résoudre les problèmes au travail, il était nécessaire de syndiquer les travailleurs de manière holistique dans l'ensemble de la collectivité. Ils doivent lutter contre les problèmes de violence vis-à-vis des femmes dans la communauté en général pour mieux appréhender ces problèmes au travail. Ainsi, il leur faut trouver des alliés dans leur entourage pour les associer aux questions liées au travail, et la seule façon d'y parvenir est de passer par la syndicalisation.
- Au Canada, les travailleurs de l'économie numérique nous rappellent qu'il faut travailler à la syndicalisation sans relâche: même quand nous pensons avoir établi un pouvoir syndical, nous devons être vigilants et continuer de syndiquer les travailleurs autour des questions qui nous concernent. Les travailleurs du secteur numérique et les travailleurs indépendants n'avaient peut-être pas encore considéré qu'ils étaient en droit de tenir leurs clients pour responsables mais, par l'intermédiaire d'un syndicat, ils font changer le pouvoir et modifient les normes propres à leur secteur. Le recours aux sections syndicales locales ouvre de nouvelles possibilités, en termes d'adhésion et de militantisme, à de nombreux autres groupes de travailleurs, par exemple: les personnes qui travaillent dans des endroits où les campagnes de syndicalisation n'ont pas permis de créer de groupe de négociation; les travailleurs qui occupent des emplois précaires, tels que les contractuels, les travailleurs temporaires, intérimaires et indépendants; les travailleurs au chômage; les étudiants qui travaillent pendant leurs études; tout autre groupe de travailleurs qui espèrent améliorer leurs conditions économiques et sociales.

- En République dominicaine, les travailleurs/euses domestiques migrants et locaux ont transformé leur petite association locale en une force de changement florissante et efficace. Soutenus par la *Confederación Nacional de Unidad Sindical* (*Confédération nationale d'unité syndicale, CNUS*), dont ils sont membres, ils ont formé des organisateurs dans le domaine de la communication, des droits du travail et des responsabilités des délégués syndicaux, en mettant particulièrement l'**accent sur les méthodes d'enseignement participatives** et créatives appropriées à un environnement multilingue et multiculturel. En République dominicaine, le travail des employé(e)s domestiques est enfin reconnu comme un emploi.

L'**Assemblée** a pris note du fait que, partout dans le monde, les femmes sont toujours moins payées que les hommes, possèdent moins de choses, ont une position plus fragile sur le marché du travail, et sont toujours sous-représentées dans la vie publique. Mais nous avons aussi entendu qu'il est possible de parvenir à des progrès durables grâce à des syndicats forts et au dialogue social.

«*Sans travail reproductif il n'y a pas de travail productif*». Nous affirmons que les soins sont un droit humain. **C'est pourquoi nous nous engageons à veiller** à ce que nos gouvernements placent les soins au centre du développement humain et économique, en investissant dans des emplois décents dans **l'économie des soins et les services publics** de soins de qualité. Nous militerons pour la reconnaissance, la réduction et la répartition des soins en adoptant des politiques macroéconomiques qui tiennent compte des différences entre les sexes, et en **soutenant l'investissement dans les infrastructures et les emplois sociaux**.

Nous nous engageons à négocier pour garantir que le travail relevant de **l'économie des soins** soit payé à sa juste valeur.

Nous ferons campagne pour la protection sociale universelle et les salaires minimum vitaux au niveau national.

Nous nous engageons à négocier pour assurer un juste équilibre entre notre vie professionnelle et familiale, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Nous **donnerons l'exemple en faisant en sorte** que les bureaux syndicaux et les régimes de travail soient attentifs aux besoins familiaux.

Nous continuerons de demander la ratification **et la mise en œuvre** effective des Conventions **fondamentales de l'OIT, en particulier les** Conventions n°100 (égalité de rémunération pour un travail de valeur égale), n°111 (non-discrimination), n°156 (travailleurs ayant des responsabilités familiales), n°177 (travail à domicile), n°183 (protection de la maternité) et n° 189 (travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques).

Nous nous engageons à défendre notre conception d'un avenir du travail sans violence sur le lieu de travail et à obtenir une loi internationale qui stipule enfin que la violence et le harcèlement ne font PAS partie du travail.

Nous redoublerons d'efforts pour faire pression sur les gouvernements et les inciter à signer une **Convention de l'OIT assortie d'une Recommandation** en juin 2018. Et c'est le strict minimum!

Ces instruments de l'OIT doivent être fortement axés sur la violence sexiste et lutter contre **l'impact** des multiples formes de discrimination croisées dans le contexte de la violence et du harcèlement. Nous travaillerons avec la société civile pour soulever cette question. Nous dénoncerons dans les médias les conséquences de la violence sexiste.

L'Assemblée de syndicalisation des femmes de la CSI et la 3^e Conférence mondiale des femmes «Renforcer le pouvoir des travailleuses» déclarent qu'il est indispensable d'établir une Convention et une Recommandation de l'OIT qui prennent en compte toutes les formes de violence et de harcèlement sexiste dans le monde du travail, y compris les répercussions de la violence familiale sur le travail, afin d'atteindre tous les objectifs de la CSI en matière d'égalité, de dignité, de respect et de sécurité des femmes qui travaillent.

Par conséquent, les femmes de la CSI demandent à toutes les affiliées de la CSI de mener une action mondiale coordonnée sur cette question.
